



2520.1

Berne, le 11 juin 1979

Au Conseil fédéral

OCDE. Réunion du Conseil au niveau ministériel - Paris, 13 et 14 juin 1979, direction

Département de l'économie publique. Proposition du 29 mai 1979
 (annexe)

Département des affaires étrangères. Co-rapport du 5 juin 1979
 (adhésion)

Département des finances. Co-rapport du 6 juin 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le rapport à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, qui se tiendra à Paris les 13 et 14 juin 1979 est approuvé.

2. La direction de la délégation est confiée au Conseiller fédéral F. Honegger, qui se fera accompagner de MM.:

P.R. Jolles

Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures

A. Grübel

Chef de la Délégation suisse près l'OCDE

K. Jacobi

Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux

D. Kaeser

Vice-directeur de l'Administration des finances

J. Zwahlen

Ministre, Service économique et financier du département des affaires étrangères

et des collaborateurs des départements intéressés dont il désignera s'assurer le concours.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD	10	pour	exécution
- EDA	6	pour	connaissance
- EFD	7	"	"
- EFK	2	"	"
- FinDel	2	"	"

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

Schwaner





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Berne, le 29 mai 1979

Au Conseil fédéral

Distribué

OCDE - Réunion du Conseil au niveau
 ministériel - Paris, 13 et 14 juin 1979

La réunion annuelle du Conseil de l'OCDE, au niveau ministériel, se tiendra les 13 et 14 juin 1979 à Paris sous la présidence de l'Autriche.

L'ordre du jour porte sur:

- les relations et politiques économiques dans un monde interdépendant;
- le renouvellement de la Déclaration commerciale du 30 mai 1974;
- le réexamen de la Déclaration de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales;
- les obstacles à surmonter en vue d'une croissance durable.

Le contexte général dans lequel s'insèrera la Réunion ministérielle de cette année est notamment caractérisé par la nouvelle situation en matière d'énergie et ses incidences sur l'évolution économique internationale. Les discussions sur les thèmes spécifiques de l'ordre du jour devront par ailleurs également tenir compte d'autres éléments tels que: l'accélération récente de l'inflation dans la plupart des pays membres, le résultat de la CNUCED V et la conclusion virtuelle du Tokyo-Round.

De même qu'en 1978, la Conférence ministérielle de l'OCDE se tiendra quelques semaines avant la rencontre, à Tokyo les 28 et 29 juin, des Chefs d'Etat et de Gouvernement des 7 principaux pays occidentaux. Elle servira dès lors à nouveau à un double but: celui de "terrain d'essai" pour des idées et mesures qui pourraient être convenues au

Japon et celui d'enceinte permettant aux pays industrialisés occidentaux autres que les 7 grands de faire valoir leurs vues et leurs intérêts sur la situation et les problèmes économiques actuels.

1. Relations et politiques économiques dans un monde interdépendant

Vous avez approuvé le 25 avril, en prévision de la CNUCED V, un exposé circonstancié des problèmes qui se posent au niveau des relations économiques Nord/Sud et la position de la Suisse à cet égard. Nous renonçons par conséquent à revenir de manière détaillée sur ce sujet. Les débats de la Réunion ministérielle sur ce point porteront d'ailleurs vraisemblablement sur une évaluation des relations Nord/Sud telles qu'elles auront pu être marquées par la Conférence de Manille.

A un niveau plus spécifique, le Secrétaire général de l'OCDE entend proposer aux Ministres un échange de vues sur la question des relations avec les pays non membres, en particulier le groupe de pays définis comme nouveaux pays industrialisés (NPI) et celui des producteurs de pétrole. L'idée du Secrétaire général réside dans le développement d'une coopération institutionnalisée mais sur une base fonctionnelle, c'est-à-dire limité à un ou quelques domaines (tels que commerce, énergie, investissements directs, etc.) qui présentent un degré raisonnablement élevé d'intérêt mutuel. Bien que cette idée soit en elle-même attrayante et qu'elle porte sur un aspect important des relations Nord/Sud, sa réalisation pratique soulève à un certain nombre de points délicats et difficiles tels que: la conciliation de cette approche avec le rôle propre de l'OCDE en tant qu'organe de concertation des pays industrialisés à économie de marché, les doubles emplois et conflits susceptibles de naître avec d'autres organisations internationales, l'intérêt réel des pays non membres pour une coopération de ce type, etc. Un échange de vues préliminaire au niveau des Chefs de délégations permanentes a déjà laissé transparaître une réserve assez marquée vis-à-vis de la volonté du Secrétaire général d'aboutir à des décisions sur ce point lors de la Réunion ministérielle. Il est par conséquent envisagé, à ce stade, que les débats sur cette question revêtiront un caractère préliminaire et informel.

Tout en reconnaissant l'importance du problème soulevé, la délégation suisse devrait en suggérer un traitement prudent. Celui-ci devrait s'appuyer sur une analyse préalable circonstanciée et complète des domaines, formes et partenaires éventuels à une telle coopération. En ce qui concerne les deux groupes de pays plus spécifiquement visés, la délégation suisse pourrait notamment faire valoir que dans le cas des nouveaux pays industrialisés les discussions du Comité exécutif en session spéciale sur ce sujet ont déjà mis en évidence la nécessité d'une approche prudente et flexible et l'opportunité d'utiliser les enceintes multilatérales existantes. Pour ce qui est des pays producteurs de pétrole, la délégation suisse devrait, ici également, suggérer la plus grande réserve en ce qui concerne d'éventuelles initiatives de la part de l'OCDE, étant donné les aspects politiques excessivement délicats d'ouvertures dans ce domaine, l'existence même de l'AIE, la position de demandeurs des pays de l'OCDE et les politiques individuelles propres aux différents membres du cartel pétrolier.

2. Renouvellement de la Déclaration commerciale du 30 mai 1974

Il sera proposé aux Ministres de renouveler une nouvelle fois la Déclaration commerciale de mai 1974 (Trade pledge) destinée à maintenir le niveau de libéralisation des échanges. Cette déclaration - adoptée la première fois à la suite de la hausse massive des prix du pétrole en 1973 afin d'éviter que les gouvernements ne cherchent à rééquilibrer leur balance courante par l'introduction de restrictions aux échanges - a été partiellement révisée en 1978, de manière à tenir compte des développements survenus entre-temps, en particulier de l'accroissement des mesures protectionnistes dues à des problèmes d'ordre structurel. Divers pays membres sont d'avis qu'il serait souhaitable de se limiter à un dernier renouvellement de la Déclaration de 1974. Tenant compte de ces vues, il est proposé que les Ministres chargent le Comité des Echanges d'entreprendre un examen approfondi des voies et moyens susceptibles d'assurer le maintien des objectifs sur lesquels se fonde la Déclaration. Cet examen devrait se faire à la lumière des divers éléments susceptibles d'influer sur les politiques commerciales des années quatre-vingts tels que le rôle

croissant de pays nouvellement industrialisés en matière d'échanges internationaux, d'une part, et l'achèvement des négociations commerciales multilatérales du GATT et les résultats de la Ve CNUCED, d'autre part.

La délégation suisse pourrait exprimer son appui au renouvellement de la Déclaration commerciale. Elle pourrait se féliciter du succès avec lequel celle-ci a rempli son rôle, et de la volonté qu'ont montrée les pays de l'OCDE de maintenir un système d'échanges ouvert. En ce qui concerne l'avenir, la délégation suisse pourrait appuyer la recommandation visant à charger le Comité des échanges, d'entreprendre une étude de la conception des échanges pour la prochaine décennie, étude qui inclura les moyens de respecter les objectifs à la base de la Déclaration de 1974.

3. Réexamen de la Déclaration de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales

Lors de la réunion ministérielle de 1976, les pays de l'OCDE adoptèrent une Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Cette Déclaration comprend trois parties. La première contient des principes directeurs de comportement à l'intention des entreprises multinationales et vise à renforcer et améliorer leur contribution au progrès économique et social. La seconde réaffirme la volonté des gouvernements d'appliquer le principe du traitement national aux entreprises sous contrôle étranger, élément important d'un bon climat de l'investissement international. La troisième, qui prévoit une coopération accrue des gouvernements au sujet des stimulants et des obstacles aux investissements internationaux, devrait permettre de limiter les conflits entre Etats au sujet de nouveaux investissements. Il fut décidé de réexaminer cette déclaration après trois ans.

Conformément au mandat reçu à l'époque, le Comité de l'OCDE sur les investissements internationaux et les entreprises multinationales (CIME) a procédé à ce réexamen. En ce qui concerne les principes directeurs, il est apparu que, malgré quelques difficultés de départ

et certains cas isolés de non-observation, la plupart - et surtout les plus importantes - des entreprises multinationales sont disposées à les appliquer. Afin de renforcer cette tendance, il est proposé de reconduire les principes directeurs tels quels sous réserve d'une seule modification mineure. En outre, il a été convenu que les gouvernements devraient renforcer leur action afin de faire mieux connaître les principes directeurs dans leur territoire et d'aider dans le règlement de différends. Pour ce qui est des travaux futurs dans le domaine du traitement national, le CIME cherchera à améliorer l'application de ce principe. Enfin, un programme de travail à moyen terme ayant trait aux stimulants et aux obstacles à l'investissement international (qui se sont multipliés au cours des années de récession) sera mis sur pied. La poursuite de ces différentes activités permettra de maintenir l'équilibre entre les trois parties de la Déclaration de 1976. Cette dernière devrait faire l'objet d'un nouveau réexamen dans 5 ans.

La délégation suisse devrait apporter son appui aux résultats du réexamen de la Déclaration de 1978 et approuver le programme de travail du CIME. Ce faisant, elle pourrait souscrire tout particulièrement à l'accent qu'il est envisagé de mettre à l'avenir sur la question des stimulants et obstacles à l'investissement international qui sont dans de multiples cas des facteurs de distorsion aux flux de production et d'échanges internationaux.

4. Obstacles à surmonter en vue d'une croissance durable

Les débats de politique économique seront fortement influencés par la situation énergétique, notamment en ce qui concerne les incidences d'éventuels déséquilibres entre offre et demande de produits pétroliers du point de vue de la croissance à moyen terme. Les résultats de la Réunion ministérielle de l'AIE des 21 et 22 mai fourniront à cet égard de précieux éléments d'appréciation.

Au-delà de ce problème de caractère général les Ministres seront amenés à se prononcer sur les politiques conjoncturelles classiques et dans ce contexte sur le déroulement et les résultats du programme d'action concertée adopté en juin 1978. Il n'est pas prévu à ce stade d'apporter à ce programme - qui s'est développé largement en conformité avec les directions convenues alors - des modifications fondamentales.

Par ailleurs, il est probable que l'accélération de l'inflation au sein de la plupart des pays membres, de même que les questions de caractère structurel - au niveau du déséquilibre des paiements internationaux et à celui des activités industrielles - marqueront les débats des Ministres. A ce dernier égard, le Secrétaire général invitera les représentants des pays membres à étendre leur réflexion aux problèmes et perspectives économiques à moyen terme. Cette réflexion pourrait se baser sur deux constatations: premièrement que la marge de manoeuvre disponible en matière de politique traditionnelle de gestion de la demande a maintenant largement été utilisée, et deuxièmement, que les effets des déséquilibres en matière d'énergie ne sont pas susceptibles d'être surmontés à court terme.

Bien que les pressions qui s'étaient exercées l'année dernière sur divers pays, dont la Suisse, afin qu'ils adoptent en matière de politique conjoncturelle une attitude plus active devraient se maintenir cette année, elles devraient néanmoins être moins vigoureuses. Le Secrétariat et les pays membres paraissent en effet désormais plus conscients des limites auxquelles pourrait se heurter, dans un contexte de reprise de l'inflation et de déséquilibres structurels, la poursuite de politiques fortement expansionnistes. En outre, les 12 derniers mois ont été marqués par d'importants ajustements de politique économique aux niveaux nationaux (Japon et RFA notamment) et international (mesures américaines du 1er novembre en particulier) dont il importe de laisser les effets se développer.

- 7 -

Eu égard à ce contexte général, la délégation suisse devrait continuer de plaider pour une politique de stabilité au niveau des prix et des relations monétaires notamment. Dans une optique à plus long terme, il serait en outre judicieux qu'elle apporte son appui aux efforts en cours dans le domaine de politiques d'ajustement positives en matière industrielle. Ce faisant, elle pourrait mettre en évidence la complémentarité nécessaire d'une politique de stabilité à court terme et d'efforts d'ajustement à moyen terme en vue de créer les conditions propres à une croissance soutenue et équilibrée au sein de la zone OCDE.

* * *

Compte tenu de ce qui précède et d'entente avec les départements intéressés, nous vous

p r o p o s o n s

1. d'approuver le présent rapport à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, qui se tiendra à Paris les 13 et 14 juin 1979;
2. de confier la direction de la délégation au Conseiller fédéral F. Honegger, qui se fera accompagner de MM.

P.R. Jolles
Directeur de l'Office fédéral des affaires
économiques extérieures

A. Grübel
Chef de la Délégation suisse près l'OCDE

- 8 -

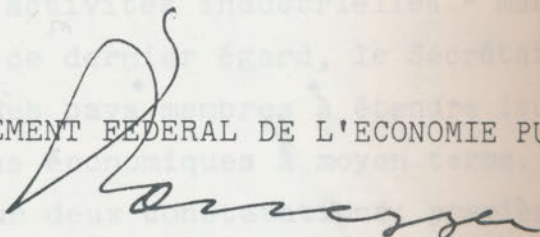
K. Jacobi
Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux

D. Kaeser
Vice-directeur de l'Administration des finances

J. Zwahlen
Ministre, Service économique et financier du DFAE

et des collaborateurs des départements intéressés dont il
désirera s'assurer le concours.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexe: Communiqué de presse

Extrait du procès-verbal à:

Département fédéral des Affaires étrangères (6)
Département fédéral des Finances (9)
Département fédéral de l'économie publique (10)